

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beaugard et tenue le 12 juin 2017, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Richard Therrien, conseiller, Georges-Yvan Gagnon, conseiller, Céline Beaugard, mairesse, Yvan Raymond, conseiller, Jean Zielinski conseiller.

SONT ABSENTS : Jacques Lacoste, conseiller.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2017.06.105

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Achat de quatre billets pour le 28^e Tournoi de Golf de la Fondation du CHDL-CRHHV.
 - 6.2. Résolution – Établissement de la rémunération du personnel électoral.
 - 6.3. Avis de motion – Modification du règlement numéro 2008-036 relatif à la perception des frais pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile.
 - 6.4. Résolution – Adhésion au projet de « La route à croquer ».
 - 6.5. Résolution – Modification des preuves de résidence acceptée dans le cadre de l'entente avec le parc national du Mont-Tremblant.
 - 6.6. Résolution – Félicitations pour un acte de civisme.
 - 6.7. Avis de motion et dispense de lecture – Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2013-088 et d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Résolution – Achat d'une publicité d'un tiers de page dans le cahier touristique spécial du Journal *Le Courant des Hautes-Laurentides*.
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1. Avis de motion – Adoption d'une politique concernant l'utilisation des caméras de surveillance.
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1. Résolution – Lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'agrégats destinés aux travaux de voirie.
 - 10.2. Résolution – Approbation des résultats de l'appel d'offres pour la vente de la rétrocaveuse.
 - 10.3. Crevasses sur le chemin du Lac-Chaud.
 - 10.4. Dos d'âne.
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1. Résolution – Communauté bleue.
12. **URBANISME**
 - 12.1. Règlement concernant les bâtiments accessoires et abris temporaires.
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017

2017.06.106

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉSOLUTION – ACHAT DE QUATRE BILLETS POUR LE 28^E TOURNOI DE GOLF DE LA
FONDATION DU CHDL-CRNV.

2017.06.107

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et du Centre de réadaptation des Hautes-Vallées organise son 28^e tournoi de Golf qui se déroulera le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de cet événement serviront à l'achat d'équipements médicaux spécialisés qui amélioreront les soins prodigués aux patients de la région;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D'ACHETER quatre billets pour le tournoi de golf de la Fondation du CHDL-CRNV au coût de 180\$ chacun.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Subventions OBNL* portant le numéro de folio 02-702-90-970.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.06.108

RÉSOLUTION – ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

CONSIDÉRANT QUE 2017 est une année d'élection dans les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour tenir une élection, le président d'élection doit engager du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités le personnel électoral a droit à une rémunération;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a établi une rémunération par l'adoption du Règlement sur les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (Chapitre E-2.2,r.2) découlant de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

DE FIXER la rémunération du personnel électoral suivant les tarifs prévus au Règlement adopté par le gouvernement.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-036 RELATIF À LA PERCEPTION DES FRAIS POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE OU D'UNE UNION CIVILE.

Je, Yvan Raymond, conseiller, donne avis de motion que le règlement numéro 2008-036 relatif à la perception des frais pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile sera modifié lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

2017.06.109

RÉSOLUTION – ADHÉSION AU PROJET DE « LA ROUTE À CROQUER ».

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle propose à la Municipalité d'adhérer au projet de « La route à croquer »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but de créer une agriculture de proximité en plantant des arbres fruitiers directement au cœur de la vie des gens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, des îlots fruitiers seront plantés sur des terrains des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle et que la Table de concertation en sécurité alimentaire fournira les arbres, un panneau d'interprétation et un support technique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'aura qu'à entretenir les arbres, à installer le panneau d'interprétation et à installer les protections hivernales;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la Municipalité représente un montant de 209,68\$ soit 0,5% du budget total du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet dépend en grande partie de l'obtention d'une subvention du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise notamment à réduire l'insécurité alimentaire tout en faisant la promotion d'une agriculture de proximité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

D'ADHÉRER au projet de « La route à croquer »;

DE RÉDIGER une lettre d'appui au projet à l'intention du MAPAQ afin de souligner l'importance du projet pour notre collectivité.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.06.110

RÉSOLUTION – MODIFICATION DES PREUVES DE RÉSIDENCE ACCEPTÉES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE AVEC LE PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu en 2016 une entente avec le Parc national du Mont-Tremblant afin de permettre aux résidents et aux propriétaires de La Macaza d'avoir accès gratuitement à une carte d'accès annuelle au Parc national du Mont-Tremblant;
CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait que la seule pièce d'identité reconnue pour l'émission desdites cartes d'accès était la carte citoyenne de La Macaza;
CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite permettre également l'émission de carte d'accès sur présentation d'une autre preuve de résidence reconnue accompagnée d'une pièce d'identité avec photo;

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

DE DEMANDER à la SÉPAQ d'émettre des cartes d'accès au Parc national du Mont-Tremblant sur présentation de la carte citoyenne de La Macaza ou d'une autre preuve de résidence valide (permis de conduire, compte de taxes, facture d'électricité...) accompagnée d'une pièce d'identité reconnue avec photo (permis de conduire, carte d'assurance maladie...).

Le vote est demandé.

Pour : Jean Zielinski, Richard Therrien, Georges-Yvan Gagnon.

Contre :Yvan Raymond.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.06.111

Monsieur le conseiller Richard Therrien se retire temporairement de la séance.

RÉSOLUTION – FÉLICITATIONS POUR UN ACTE DE CIVISME.

CONSIDÉRANT QUE, le 31 mai dernier, un accident de camion s'est produit sur le chemin du Lac-Caché à La Macaza;
CONSIDÉRANT QUE, suite à cet accident, le conducteur du camion s'est retrouvé en fâcheuse position;
CONSIDÉRANT QUE trois citoyens de La Macaza, soient Angélique Durand-Sauriol, Pierre Valiquette et Francine Benoit, ont fait preuve de beaucoup de sang-froid et n'ont pas hésité à porter secours à l'homme en question;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

DE FÉLICITER ET DE REMERCIER Angélique Durand-Sauriol, Pierre Valiquette et Francine Benoit pour le grand sens du civisme et le courage dont ils ont fait preuve lors de cet événement;

DE REMERCIER également les pompiers de Labelle, de La Macaza et de Rivière-Rouge pour leur intervention qui a nécessité l'utilisation des pinces de désincarcération.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

Monsieur le conseiller Richard Therrien réintègre la séance.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-088 ET D'AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Georges-Yvan Gagnon qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2013-088 et d'autoriser d'une Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle sera présenté pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

TRÉSORERIE

2017.06.112

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de mai 2017 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES DU 23 AVRIL AU 27 MAI 2017 : 50 367,64\$.
REMISES D.A.S. : 27 929,51 \$.
COMPTES PAYÉS AU 8 JUIN 2017 : 79 532,61 \$.
COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 12 JUIN 2017 : 41 085,35 \$.
GRAND TOTAL : 198 915,11 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D'APPROUVER la liste des comptes à payer du mois de mai 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.06.113 **LOISIRS ET CULTURE**
RÉSOLUTION – ACHAT D'UNE PUBLICITÉ D'UN TIERS DE PAGE DANS LE CAHIER
TOURISTIQUE SPÉCIAL DU JOURNAL LE COURANT DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le journal *Le Courant des Hautes-Laurentides* offre aux Municipalités de la Région d'acheter une publicité d'un tiers de page dans le cahier touristique spécial de l'été 2017 qui sera publié à quatre reprises;

CONSIDÉRANT QUE cet espace publicitaire vise à promouvoir les attraits touristiques de notre Municipalité et qu'il est offert au coût de 240\$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

D'ACHETER une publicité d'un tiers de page dans le cahier touristique spécial du journal *Le Courant des Hautes-Laurentides* au coût de 240\$.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

SÉCURITÉ PUBLIQUE
AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA POLITIQUE
CONCERNANT L'UTILISATION DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE.

Je, Richard Therrien, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement établissant la politique d'utilisation des caméras de surveillance sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

2017.06.114 **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
RÉSOLUTION – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'AGRÉGATS
DESTINÉS AUX TRAVAUX DE VOIRIE.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de voirie prévus pour la saison 2017, il est nécessaire de procéder à l'achat de divers types d'agrégats;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

DE LANCER un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'approvisionnement à la tonne pour du MG-20 tout venant, pour du MG-56, du BC-50-200mm et de la poussière de pierre provenant de roc dynamité;

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.06.115

RÉSOLUTION – APPROBATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE.

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres a été lancé pour la vente de l'ancienne rétrocaveuse de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et que la soumission la plus élevée est celle de monsieur Gilles Blais au montant de 13 808,49\$, taxes incluses;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D'APPROUVER le résultat de l'appel d'offres et de vendre l'ancienne rétrocaveuse de la Municipalité à monsieur Gilles Blais au montant de 13 808,49\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

10.3. Crevasses.

Les élus discutent de la réparation des crevasses sur le chemin du Lac-Chaud.

10.4. Dos d'âne.

Le conseil discute de l'opportunité de mettre en place des dos d'âne, un arrêt ou tout autre moyen de ralentir la circulation sur le chemin du Lac-Chaud en face du développement Fournel.

HYGIÈNE DU MILIEU

2017.06.116

RÉSOLUTION – ADHÉSION AU MOUVEMENT DES « COMMUNAUTÉS BLEUES ».

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Canadiens demande aux Municipalités de joindre le mouvement « communautés bleues »;

CONSIDÉRANT QUE ce mouvement vise à reconnaître l'eau comme étant un bien public et un droit humain, et qu'il vise à encourager une gestion durable de l'eau via notamment l'abandon de l'utilisation de l'eau embouteillée, le maintien des services liés à l'eau entre les mains des pouvoirs publics;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 1977 à Mar del Plata a affirmé le droit de toutes les personnes à un accès à de l'eau potable afin de répondre à leurs besoins fondamentaux;

CONSIDÉRANT QUE la santé publique dépend d'un accès équitable à des approvisionnements en eau propre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

QUE la Municipalité de La Macaza devienne une « Communauté bleue » et reconnaisse en conséquence l'eau comme un droit de la personne, fasse la promotion d'une infrastructure de l'eau exploitée par le secteur public, se départisse progressivement de l'utilisation de l'eau embouteillée dans les établissements et les événements municipaux et favorise la mise en place de partenariats internationaux avec les acteurs publics concernés par la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

URBANISME

12.1. Bâtiments accessoires et abris temporaires.

Les élus discutent de l'application de la réglementation entourant les bâtiments accessoires et les abris temporaires.

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017.06.119

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien de lever la séance à 20h20.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois